

# RÈGLEMENT FÉDÉRAL DE LA PÉTANQUE ET DU JEU PROVENÇAL

**Fédération délégitaire** : Fédération française de pétanque et jeu provençal (FFPJP)

**Date de l'avis de la CERFRES** : 27/03/2012

**Rappel** : Les règles fédérales ne sont obligatoires que pour les équipements voués à recevoir des compétitions sportives. Les tableaux ci-dessous ne sont qu'un extrait du règlement de la FF pétanque et jeu provençal, pour plus de précisions sur les règles applicables, se référer au règlement fédéral (<http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/Les-equipements-sportifs/La-reglementation-en-matiere-d-equipements-sportifs/article/Reglementation-federale-des-equipements-sportifs>)

Il convient de faire la distinction entre les **règles obligatoires**, nécessaires pour l'organisation de compétitions, et les **simples recommandations** ayant pour vocation d'améliorer la pratique en fonction du niveau de compétition mais n'ayant pas de caractère obligatoire.

## Règles applicables aux équipements de pétanque et jeu provençal - Boulodromes extérieurs

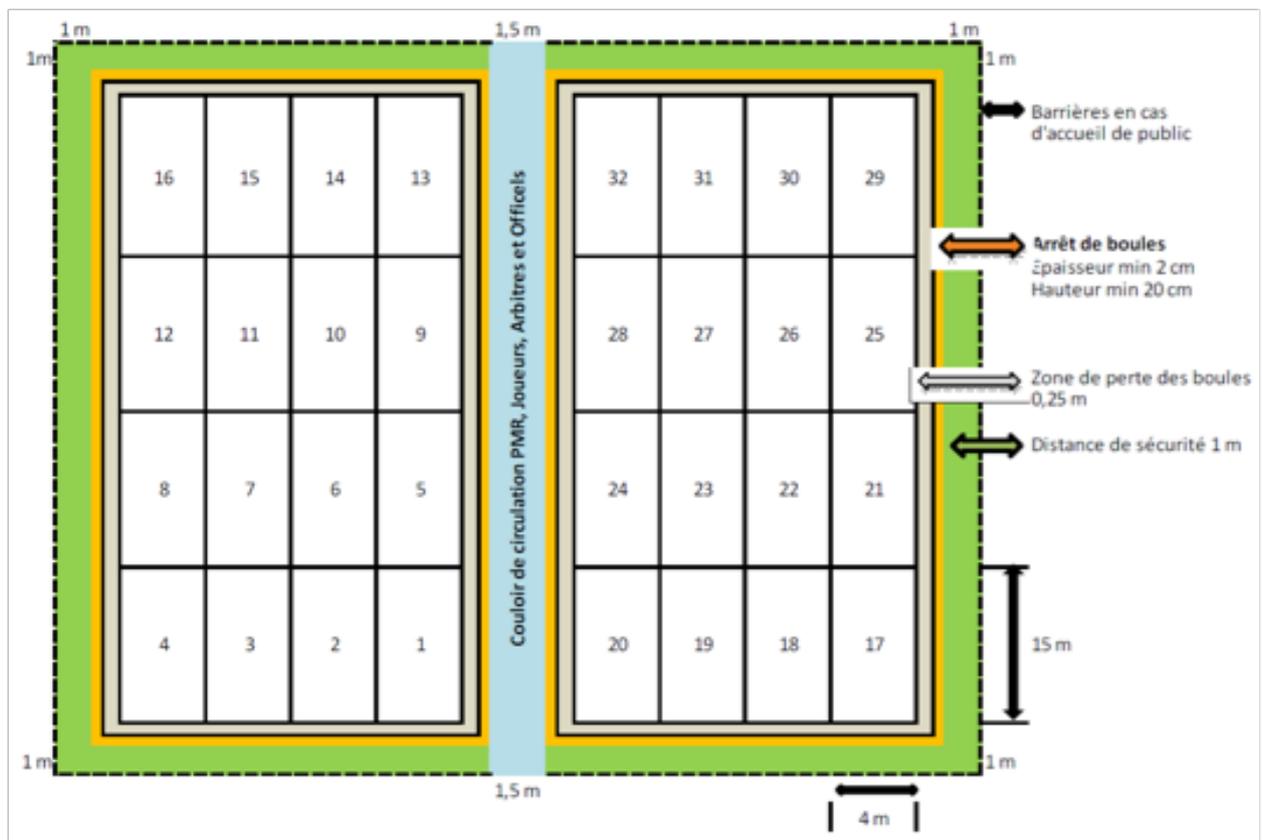
Classement	Local	Départemental	Régional	National/ International
Pétanque : Dimensions de l'aire de jeu	12x3m (36m <sup>2</sup> )			15x4m (60m <sup>2</sup> )
Jeu provençal : Dimensions de l'aire de jeu	24x3m (72m <sup>2</sup> )			24x4m (96m <sup>2</sup> )
Nature du sol	Terrains perméables : naturel ou stabilisé Terrains durs imperméable / enrobé ou béton recouvert de : sable, graviers ou sable + graviers			
Plateforme	Norme NF P 98-150-1			
Délimitation des aires de jeu	Délimitation des aires par tous moyens de marquage au sol Recommandation : matérialiser les aires de jeux à la ficelle ce qui permet d'avoir une limite fine et amovible avec pour conséquence en une grande et rapide transformation des aires de compétitions notamment pour le passage de la pétanque au jeu provençal			
Délimitation de l'air de compétition	Mise en place d'obstacles « arrêts de boules » dotés d'un effet amortissant : 20cm de hauteur et 2cm d'épaisseur			
Arrosage	Recommandation : Disposer d'un point d'arrosage permettant d'arroser l'ensemble de l'air de compétition			
Eclairage	Norme NF EN 12193			
	50 lux (coef. 0,5)	100 lux (coef. 0,7)	200 lux (coef. 0,7)	
Public	Recommandation : mise en place de barrière de sécurité à une distance minimale de 1m des arrêts de boules			

## Règles applicables aux équipements de pétanque et jeu provençal - Boulodromes couverts

Classement	Local Cât. D	Départemental Cât. C	Régional Cât. B	National/ International Cât. A
Aires de jeu				
Pétanque : Dimensions de l'aire de jeu	12x3m (36m <sup>2</sup> )			15x4m (60m <sup>2</sup> )
Jeu provençal : Dimensions de l'aire de jeu	24x3m (72m <sup>2</sup> )			24x4m (96m <sup>2</sup> )

Classement	Local Cât. D	Départemental Cât. C	Régional Cât. B	National/ International Cât. A
Nb. d'aires de jeu	Moins de 16 pistes	16 pistes	32 pistes	64 pistes
Délimitation des aires de jeu	Délimitation des aires par tous moyens de marquage au sol Recommandation : matérialiser les aires de jeux à la ficelle ce qui permet d'avoir une limite fine et amovible avec pour conséquence en une grande et rapide transformation des aires de compétitions notamment pour le passage de la pétanque au jeu provençal			
Délimitation de l'air de compétition	Mise en place d'obstacles « arrêts de boules » dotés d'un effet amortissant : 20cm de hauteur et 2cm d'épaisseur			
Arrosage	L'aire de compétition doit pouvoir être arrosée dans son ensemble (1 point d'arrosage minimum)			
Couloirs de circulation	Tout le périmètre rectangulaire de l'aire de compétition doit être pourvu de couloirs de circulation (1,5m) en enrobé ou béton, soit surélevé soit à hauteur de sol sportif (avec dispositif d'arrêt des boules) Un garde-corps de 1m de hauteur doit empêcher l'accès à l'aire de compétition			
Hauteur sous plafond	5,5m minimum au-dessus des aires de jeu			
		7m recommandés		
Eclairage	Norme NF EN 12193			
	200 lux mini (coef. 0,5)	200 lux mini (coef. 0,7)		300 lux mini (coef. 0,7)
Température	Préconisé : 12°C mini			
Sonorisation	-	Recommandé : sonorisation devant couvrir uniformément l'ensemble du boulodrome couvert		
Locaux annexes				
Bureau technique	Obligatoire (6m <sup>2</sup> minimum) Recommandé : inclure un emplacement « presse »			
Local médical / contrôle anti-podage	Obligatoire (8m <sup>2</sup> minimum) avec au moins un lavabo et paravents			
Sanitaires	Application du règlement sanitaire départemental			
Vestiaires et douches	Application du règlement sanitaire départemental			
Locaux annexes recommandés				
Club house	Recommandé			
Bureaux / salle de réunion	Recommandé			
Locaux de rangement	Recommandé			
Tribunes fixes ou mobiles	Recommandé			

## 1 - Configuration pétanque



## 2 - Configuration jeu provençal

